

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
et
se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la ligne
Réclames..... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. M. Laffite et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUX DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot.
Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial.
Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Cahors, le 28 Novembre 1868

Réponse de l'Indépendant

A la Première aux Electeurs du Lot.

Le correspondant Gourdonnais du Journal du Lot devient de plus en plus ébouriffé. Après m'avoir décoché les deux ou trois lettres que l'on sait, il trouve sans doute qu'il m'a suffisamment enfoncé et changeant ses batteries de direction, c'est aux électeurs du Lot qu'il adresse maintenant ses oreilles officieuses. Jusqu'ici il n'y a rien à dire. A chacun le droit de faire de la propagande pour le saint de son choix, quitte à prêcher dans le désert. Mais, où la facétie commence, c'est quand M. Verincip, s'adressant aux électeurs du Lot, les appelle, à plusieurs reprises, mes chers concitoyens.

Un pareil aplomb chez ce souteneur de l'administration est réellement renversant. M. Verincip, pour donner aux yeux de ses lecteurs plus d'autorité à ses élocubrations politiques, voudrait donc faire croire qu'il est du pays ! Il nous importe de rétablir la vérité et, en deux mots, nous dirons à ce lutteur masqué qu'il n'est ni Verincip, ni Gourdonnais, ni même Quercynois.

Ce monsieur, — pour l'appeler comme il nous appelle lui-même, tout en nous reprochant de n'être point cotois, — ne mérite donc d'autre confiance, d'autre considération, que celle que, sur tous les points du globe, il est d'usage d'accorder à ces ténébreux individus qui n'osent attaquer leurs adversaires qu'en s'embusquant bravement derrière un pseudonyme. (*)

Il joue dans le département ce rôle de confiance que jouent à Paris, au milieu de la foule, dans certaines solennités, des individus que l'on entend crier à gorge déployée : Vive Bourbon ! Vive Orléans ! Vive la République ! Vive Bonaparte ! selon l'époque et selon l'homme qui loge aux Tuileries.

Les bourgeois naïfs, dont ils brisent letympan avec leurs acclamations frénétiques, les prennent pour de sincères partisans, pour des admirateurs convaincus du souverain qui passe, et leur exemple les entraîne. Ce ne sont pourtant que des limiers de la Préfecture de police.

Ceci posé nous voudrions bien nous arrêter une fois encore, pour les réfuter, aux insinuations malveillantes du correspondant du Journal du Lot. Le passage suivant résume toute son argumentation (**).

Notre contradicteur nous demande donc si c'est à la manière des légitimistes, des orléanistes, des césariens ou des républicains que nous sommes libéral.

Nous répondons que nous sommes libéral à la manière de tous ceux qui sont libéraux, quelles que soient, d'ailleurs, leurs sympathies propres, leurs préférences pour telle ou telle forme particulière de gouvernement. Il n'y a, en effet, qu'une façon d'être libéral, et les principes du libéralisme sont toujours les mêmes que celui qui les professe, soit royaliste ou républicain, voire même bonapartiste, car il y a aussi des bonapartistes libéraux, mais ce ne sont pas ceux qui engagent le gouvernement à persévérer dans son funeste système des candidatures officielles et à frapper à tour de bras sur ceux qui veulent honorer la mémoire des citoyens morts pour la défense de la loi.

Prétendre qu'il y a des libéralismes de différentes catégories, de différentes couleurs, de différentes nuances, comme il y a de la cassonade de diverses qualités, c'est dire, tout au moins, un enfantillage.

Croirait-on par hasard que le libéralisme de M. Berryer, royaliste, est autre que celui de M. Jules Favre, républicain ? Quel est l'homme tant soit peu sérieux, et de bonne foi, qui oserait soutenir cette thèse ?

Il n'y a que des officieux pour essayer une discussion boiteuse sur ce point.

Passant ensuite à un autre ordre d'idées, M. Verincip proclame avec une assurance vraiment comique que, blâmer l'expédition du Mexique, la nouvelle loi militaire, l'attitude déplorable de la France pendant la guerre d'Allemagne, etc., n'est pas une politique.

Assurément si nous blâmons tous ces regrettables faits pour l'unique plaisir de les blâmer, ne les considérant qu'en eux-mêmes sans remonter à leurs causes, on pourrait peut-être nous reprocher de n'avoir d'autre but que de faire pièce au gouvernement en lui jetant à tout propos, et hors de propos, ses fautes au nez.

Mais ce n'est pas dans cette stérile intention que nous évoquons si souvent le passé. Nous l'évoquons pour bien faire saisir, au moyen de douloureux exemples, combien sont grands les dangers du gouvernement personnel, car tous les échecs que nous avons subis, et dont nous nous plaignons, nous n'aurions pas eu à les enregistrer si les actes de nos gouvernants avaient été contrôlés avec respect mais avec fermeté par les mandataires de la nation ; nous l'évoquons pour faire voir à quels résultats on arrive fatalement sous un Pouvoir qui se croit assez sûr de lui pour ne s'inspirer que de ses propres lumières ; nous l'évoquons pour bien faire comprendre quelles déceptions se prépare un peuple qui se désintéresse de la chose publique et abandonne aveuglément à un seul homme le soin de diriger ses affaires ; nous l'évoquons pour démontrer, jusqu'à l'évidence, que les déboires, que nous avons eus dans ces dernières années, sont la conséquence du manque de contrôle ; nous l'évoquons pour faire toucher du doigt l'impérieuse nécessité où la France se trouve de choisir pour mandataires des hommes indépendants et sans attaches administratives ; nous l'évoquons, enfin, pour demander à grands cris le gouvernement du pays par le pays.

Un tel programme n'est-ce pas toute une politique ?

— Et ne s'est pas inquiété de toi, — que pouvait-il faire ? Nous aurions été pris tons les deux, voilà tout : tandis que, comme ça, je le reverrai bientôt.

— Dame ! je ne connais qu'un champoreau ; le Gosse m'en a payé deux ou trois fois.

— Qu'est-ce que c'est que ça, un champoreau !

— C'est du café avec une goutte d'eau-de-vie ; on en distribue aux halles le matin.

— Et tu aimes cela ?

— Non.

— Alors donnez-nous deux chocolats, dit-il au garçon,

— Du chocolat !... fit la jeune fille étonnée ; mais ça coûte bien cher.

— Ne t'inquiète pas de cela, et mange tranquillement.

La Gossette se tenait près du poêle et savourait la douce chaleur qu'il commençait à exhaler.

— Oh ! que c'est bon, le feu !... disait-elle, on se passerait de manger rien que pour se chauffer !...

Et de ses petites mains elle caressait le tuyau qu'elle ne pouvait presque plus toucher.

Au petit jour, Otto entra chez lui, présenta la Gossette à Karyn qui, déjà levée, nettoyait l'appartement.

Elle embrassa son frère avec effusion, car ces fréquentes absences de nuit l'inquiétaient toujours.

N'est-ce pas la plus sage, la plus équitable, la plus féconde ? C'est la nôtre. Et comme elle peut être appliquée sous toute espèce de gouvernement, il nous est indifférent que l'une ou l'autre couleur l'emporte, pourvu qu'elle nous donne la liberté et les garanties qui nous manquent aujourd'hui.

République, royauté, empire, nous ne ferons de l'opposition à aucun de ces gouvernements qui nous donnera ces biens précieux, et si l'aigle impériale, que nous combattons aujourd'hui, veut se réconcilier avec le progrès et nous accorder, non pas en paroles, mais en fait et en droit ces prérogatives essentielles que le despotisme nous a ravies et que tout peuple, s'il n'a pas été abruti par le servilisme, doit revendiquer énergiquement et sans se lasser, dès demain on nous comptera au nombre de ses plus zélés défenseurs.

Encore une fois, un tel programme n'est-ce pas une politique et la meilleure de toutes ? Nous le demandons à nos lecteurs.

La vue d'une défaite certaine, jette notre adversaire dans d'étranges égarements. Nos lecteurs ont lu dans son article cette phrase, qui les aura certainement frappés : « Il nous est indifférent que l'une ou l'autre couleur l'emporte, pourvu qu'elle nous donne la liberté et les garanties qui nous manquent. »

République, Royauté, Empire nous ne ferons de l'opposition à aucun de ces gouvernements qui nous donnera ces biens précieux. »

En vérité une telle déclaration dans la bouche de l'Indépendant aurait lieu de nous surprendre, si nous ne connaissions déjà toute la diplomatie de ses manœuvres, pour attirer vers lui les lecteurs superficiels et trop crédules.

Croyez-le bien, MM. de l'Indépendant, il est trop tard pour bernier le public. Votre tactique est suffisamment appréciée, soyez en sûrs ; et chacun sait que vous ne portez dans votre cœur, ni la République, ni l'Empire.

Eh quoi ! vous dites que vous ne blâmez pas l'Empire pour le plaisir de le blâmer ? Mais alors, il faut renier tout ce que vous avez écrit : il faut renier l'interprétation que vous donniez naguère à la célèbre phrase de Louis Blanc, que je citais : « Malheur à ceux qui se jettent dans les révolutions en poussant des cris inconnus. » L'illustre proscrip pensait, dites-vous, à la tentative de Boulogne et à celle de Strasbourg ! — N'est-ce pas là, je le demande, le langage d'un ennemi systématique de l'Empire qui l'attaque « à tout propos et hors de propos » ?

Nous, qui ne savons pas dénaturer l'histoire, nous vous dirons bien haut que Louis Blanc, en écrivant cette phrase profonde, n'avait en vue que ces gens dévorés d'orgueil et d'ambition, qui se servent du peuple pour monter au pouvoir et qui, une fois satisfaits, daignent s'acquitter par des proclamations pareilles à celle du 31 juillet 1830 : « Braves ouvriers ! rentrez dans vos ateliers... » Les ateliers étaient sans ouvrage et les ouvriers mouraient de faim.....

Ces gens-là vous les connaissez, MM. de l'Indépendant... et le Peuple se les rappelle !

LA VOIX DU PAYS.

A l'anonyme de l'Indépendant

Auteur de la Journée des dupes.

Quelque désagréable qu'il soit d'entretenir le public de faits purement personnels et particuliers, il est cependant des cas où il n'est pas permis de garder le silence.

L'opinion publique, juge souverain en pareille matière, saura faire remonter à qui de droit la responsabilité de pareils égarements.

On lit dans l'Indépendant, sous le titre Journée des Dupes, 1^{er} article, les passages suivants, qu'il ne me fait aucune peine de prendre pour moi, reconnaissant parfaitement ma personnalité sous le nom qu'il plaît à M. J. B. de me donner, attendu que le ridicule de pareils procédés, ne peut que retomber sur son auteur, et sur un Journal qui imprime de pareilles choses :

« Ces coryphées, affectent quelque fois, sans aucun droit, bien entendu, des prétentions à l'aristocratie et cherchent à se donner l'apparence d'une origine noble. M. Deschalmes, par exemple, écrit son nom en deux mots, et devient M. Des Chalmes, gros comme le bras, cela fait bien, et voilà un roturier anobli par un procédé qui n'est ni difficile ni coûteux, ni même nouveau, il est simplement ridicule. »

« Les ancêtres de beaucoup de ces fils de race illustre, que nos vieillards se souviennent d'avoir connus, étaient avant 89 d'honnêtes petits boutiquiers, des forgerons ou des menuisiers, certes non moins honorables et qui achetaient des biens nationaux et s'enrichirent par le fait de la révolution. Aujourd'hui leurs nobles rejetons

réveillent, comme cela lui arrivait probablement maintes fois dans sa vie de bohémienne.

— Allons, assez dormir, dit Otto ; il faut manger.

La vue de la table proprement mise, sur laquelle fumait une excellente soupe, et un plat de viande, la fit sourire. Chez les enfants, les sensations physiques parlent peut-être plus haut que les émotions morales, surtout chez les enfants élevés à l'école du malheur et du besoin.

« Pas très loin de Paris, à Villepreux, près Versailles.

— Et pourquoi te traitaient-ils de la sorte ?

— Je ne sais ; ils disaient qu'ils ne me devaient rien, et que s'ils connaissaient les personnes qui m'avaient portée chez eux, ils sauraient bien se faire payer de ce qui leur était dû. Il paraît que lorsqu'on me plaça en nourrice chez ces gens-là, on leur remit de l'argent avec promesse de payer tous les ans la même somme. Mais on m'oublia. Aussi, quand je fus un peu grande, on me faisait travailler tout le jour. C'étaient des jardiniers. Ils me forçaient à porter de grands seaux pleins d'eau au jardin. Je pouvais à peine les soulever. L'eau ne tombait dans les jambes et j'étais toujours mouillée. Si je pleurais, on me battait, ou bien on ne me donnait rien à manger le soir et on me faisait toucher sur de la mauvaise paille auprès des vaches. Ce n'était pas drôle du tout. L'hiver j'avais les pieds et les mains perdus d'engelures ; et si je m'en plaignais, la femme me donnait des tapes dessus, ou me marchait exprès sur les pieds ?...

— O pauvre enfant !... fit Karyn.

— Un jour je souffrais tant des mains, que je ne pouvais rien toucher. Alors, on me dit que si je voulais rester sans rien faire, je coucherais dehors.

— Les misérables !

— En effet, le soir on me ferma la porte, et je

Je réponds et je dis :

Il n'est pas le fils de coryphées de la révolution, celui dont le père est né à Brives, en 1793, dans la prison même de la conciergerie, où mon grand-père et ma grand-mère étaient détenus ;

L'acte de naissance de mon père porte en effet cette date lugubre, sur ce matricule sanglant ;

Il n'est pas le petit-fils d'un boutiquier avant 89, celui dont le grand-père faisait partie du grand Conseil du roi, sans que M. J. B. puisse en douter, attendu que j'ai sa nomination qui porte la date de janvier 1787 ;

Il n'est pas l'arrière-petit-fils d'un homme obscur et sans valeur, celui dont le bis-aïeul était en 1743, président de l'élection de Brives, se permettant alors d'écrire son nom comme son descendant se permet de le faire.

Je m'arrête, car c'est déjà entretenir trop longtemps le public de faits personnels ; mais si M. J. B. croit m'intimider par ses insultes, je puis lui dire qu'il se trompe, et que rien ne saurait me faire désertir mon poste.

S'il doutait de mon énergie, je pourrais lui prouver que ma race n'en est pas dépourvue ; qu'il prenne, en effet, le livre intitulé : les Fastes de la légion d'honneur, et, à la page 232, du tome IV, il trouvera la biographie du général André, Louis-Elisabeth-Marie, vicomte de Brisch, qui n'était autre que mon grand-oncle, et il y verra qu'à Nîmes, en 1815, il y fit un acte d'une rare énergie.

Je laisse parler le livre :

« Il commandait la 2^{me} subdivision de la 9^{me} division militaire (Montpellier) depuis le 15 janvier 1815. Lors qu'à la nouvelle du débarquement de Napoléon de l'île d'Elbe, le ministre de la guerre lui envoya l'ordre de se rendre à Nîmes, où le duc d'Angoulême venait d'établir son quartier général. Le prince le laissa dans cette ville, à la tête des troupes qui s'y trouvaient ; mais il tenta vainement de les conserver à la cause des Bourbons. Il courut même les plus grands dangers dans la journée du 3 avril ; ses épaulettes et ses décorations lui furent arrachées, et il faillit être massacré par ceux qui l'avaient un instant commandés. »

Il fut destitué par décret de l'Empereur et réintégré dans son grade par Louis XVIII qui

— Pas très loin de Paris, à Villepreux, près Versailles.

— Et pourquoi te traitaient-ils de la sorte ?

— Je ne sais ; ils disaient qu'ils ne me devaient rien, et que s'ils connaissaient les personnes qui m'avaient portée chez eux, ils sauraient bien se faire payer de ce qui leur était dû. Il paraît que lorsqu'on me plaça en nourrice chez ces gens-là, on leur remit de l'argent avec promesse de payer tous les ans la même somme. Mais on m'oublia. Aussi, quand je fus un peu grande, on me faisait travailler tout le jour. C'étaient des jardiniers. Ils me forçaient à porter de grands seaux pleins d'eau au jardin. Je pouvais à peine les soulever. L'eau ne tombait dans les jambes et j'étais toujours mouillée. Si je pleurais, on me battait, ou bien on ne me donnait rien à manger le soir et on me faisait toucher sur de la mauvaise paille auprès des vaches. Ce n'était pas drôle du tout. L'hiver j'avais les pieds et les mains perdus d'engelures ; et si je m'en plaignais, la femme me donnait des tapes dessus, ou me marchait exprès sur les pieds ?...

— O pauvre enfant !... fit Karyn.

— Un jour je souffrais tant des mains, que je ne pouvais rien toucher. Alors, on me dit que si je voulais rester sans rien faire, je coucherais dehors.

— Les misérables !

— En effet, le soir on me ferma la porte, et je

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 25 Novembre 1868. (N° 15)

LE DRAME Des Carrières d'Amérique

PAR ANGELO DE SORR

X suite

— Tu ne m'as donc pas entendu, pendant que tu sommeillais, m'approcher de toi et te remercier ?

— Oui, je me le rappelle ; mais je croyais que c'était un rêve.

— Non, ce n'était pas un rêve ! Mais je comprends, tu es si peu habituée aux sensations morales, que tu ne peux croire à leur réalité.

— Où est mon ami ?

— Ton ami, c'est moi.

— Mais, le Gosse ?

— Le Gosse n'est pas ton ami, car, dès qu'il a aperçu les sergents de ville, il s'est échappé... — Oh ! tant mieux... fit la jeune fille toute

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des Gens de Lettres.

lui accorda une indemnité de trois mille francs pour le faire des pertes qu'il avait éprouvées dans la journée du 3 avril. »

Certes, celui qui dans ses veines de ce noble sang, ne se laissera pas intimider par des injures; il restera toujours à son poste, pour faire voir au pays où voudraient le conduire ces anciens démagogues qui sont surtout les véritables ennemis de la liberté et les fatals précurseurs du despotisme, comme je m'efforce de le démontrer dans les articles que je publie sous ce titre : *De l'Avenir de la liberté*.

Mais, n'est-ce pas un des signes distinctifs des temps où nous vivons, que de voir M. J. B. se constituer le gardien sévère, incorruptible de la morale publique ?

Aussi ne pourrions-nous pas, en souvenir de la grande figure de Cicéron, nous écrier : « O temps ! ô mœurs ! Jusques à quand, semblant de Catilina, abuseras-tu de notre patience ? »

Mais, ne crains rien; nous n'évoquerons plus la figure sévère des Consuls romains; nous ne voulons pas te gêner dans ta liberté; garde-la pleine et entière, et laisse-nous seulement le droit de ne plus détourner la tête pour parer tes coups !

Sur notre noble terre de France on ne peut que mépriser celui qui se cache en parlant ainsi; et j'ai bien le droit de dire que je ne me trompais pas, quand, dans ma brochure je disais :

« Vous, vous êtes les descendants de quelque race étrangère qui nous vient des régions du Nord ! »

« A vous, il faut un drapeau sombre, aux plis largement développés, bien disposé enfilé pour couvrir vos têtes et les cacher aux regards des passants ! »

HENRI DU BOUSQUET-LABORDERIE.

DE L'AVENIR DE LA LIBERTÉ.

(3^e article).

Si, après avoir fait connaître ce qui constitue l'essence même de la liberté, c'est-à-dire la simultanéité fatale des droits et des devoirs, nous étudions attentivement l'état de la Société telle qu'elle se trouvait à ces deux époques : à Rome, au moment de la chute de la République, et en France, à l'époque des tristes saturnales de 93, nous y verrions qu'à ce moment même la logique devait depuis longtemps faire pressentir ces tristes résultats, car la liberté ne pouvait se maintenir, là, où, depuis longtemps, l'équilibre n'existait plus entre les droits et les devoirs, les premiers ayant été exaltés outre mesure au détriment des seconds.

A Rome, en effet, longtemps avant Caton, les tribuns du peuple, désireux surtout de plaire à la multitude qui était la dispensatrice des honneurs, rivalisaient d'ardeur et d'énergie pour réclamer en faveur du peuple les droits les plus excessifs; et la loi agraire offrait un champ vaste et toujours ouvert à leurs prétentions de plus en plus absolues.

De cette opposition toujours croissante entre le parti populaire, surexcité par ses tribuns et les patriciens qui, représentant dans la République le principe d'autorité, voulaient maintenir le peuple dans la limite de ses droits, résulta fatalement les guerres sanglantes de Marius et de Scylla qui inondèrent de sang la Péninsule et furent la cause essentielle de l'avènement de l'empire.

Il fallait alors une main ferme pour retenir le peuple dans l'observation des devoirs, et imposer silence à tous ces flatteurs de la populace qui, bien certainement alors comme aujourd'hui, ne lui parlaient que de droits et

de liberté et, l'excitant à la guerre sociale, étaient les précurseurs du despotisme.

Ainsi donc, à cette époque, Caton aurait pu depuis longtemps pressentir pour sa nation ce terme logique, où la conduisait l'irritation croissante des partis; mais cette âme noble ne pouvait se faire à l'idée de voir cette Rome superbe, reine et maîtresse du monde, tomber tout-à-coup du faite de la grandeur dans un état d'abaissement et de misère.

Ayant été le grand citoyen de la Rome antique, il ne voulut pas devenir le sujet d'un prince absolu; mais ici, le coupable, ce n'était pas César, car la République avait été réellement renversée le jour où, le peuple ayant perdu sa religion, ne pouvait plus avoir de force pour accomplir ses devoirs, et se livrait de plus en plus aux tribuns qui le conduisaient à la guerre civile.

La liberté ne périt-elle pas en France, au moment de la Révolution, par les mêmes causes qui occasionnèrent sa chute dans la Société Romaine ?

Nous pouvons voir que là aussi, Camille Desmoulin, cette âme noble et généreuse, distancé par ses collègues, nouveaux tribuns de l'ancienne Rome, avaient rivalisé d'ardeur et de zèle pour surexciter le peuple dans le sentiment de ses droits, et cela au moment, où aucune force morale ne pouvait le retenir dans le sentiment des devoirs, la raison humaine ayant été déifiée et la religion chassée de ses temples.

Les conséquences de cette situation anormale furent terribles, le naufrage de 93 est là pour nous l'apprendre.

Reconnaissons-le donc, pour assurer les grands principes de 89, il ne suffit pas de vouloir la liberté, de préférer partout et toujours ce grand mot destiné à séduire la multitude; mais il faut surtout s'efforcer d'élever l'âme du peuple et de lui donner de la force et de l'énergie pour accomplir ses devoirs sociaux, car avec des mœurs corrompues, des âmes basses, des caractères faibles, la liberté ne peut être que précaire; que dis-je? elle n'est même pas possible, et ceux qui en parlent le plus, les fondateurs de l'Indépendant eux-mêmes, seraient les premiers à la comprimer, si un tel peuple les chargeait de la direction de la chose publique.

Du BOUSQUET-LABORDERIE.

BULLETIN.

Par décret impérial, M. Du Miral, député, est nommé vice-président au Corps législatif.

La *Patrie* « croit savoir » que l'ouverture des chambres est fixée au 4 janvier.

Les résultats des élections anglaises venues jusqu'ici portent 364 libéraux élus et 247 conservateurs; jamais le scrutin pour le renouvellement de la chambre des communes n'avait été aussi favorable au parti libéral anglais. Il est à remarquer que ce triomphe coïncide avec la réforme électorale et qu'il sera complet le jour où le suffrage universel sera substitué au régime censitaire. Chose singulière, le chef du parti libéral, M. William Gladstone a échoué dans le Lancashire.

Il est vrai que les conservateurs l'on combattu consciencieusement *ingnibus et rostro*. D'après le *Morning Post*, le cabinet ne se retirera que si la Chambre des communes adopte la motion de défiance que l'opposition se propose d'introduire immédiatement après l'ouverture du Parlement.

moi une grande grille où se tenaient des hommes en uniforme. C'était la barrière; j'étais à Paris. Mais je me sentais bien fatiguée, et n'en pouvais plus. J'allai vers un des talus gazonnés des fortifications avec l'intention de m'y reposer.

— Où vas-tu donc comme ça, petite ? me dit une voix, continua la Gossette.

Je me retournai. C'était un jeune garçon, tout aussi pauvrement mis que moi.

— Je ne sais, répondis-je, je viens de si loin que je n'en puis plus, et j'ai bien faim...

— Tu as faim ? eh bien, viens avec moi.

Il me mena chez un marchand de vin, fit servir un peu de vin et sortit, en me disant de l'attendre. En effet, il revint quelques minutes après portant du pain et, dans du papier, de la charcuterie.

— Nous allons souper ensemble, me dit-il. Et, pendant le repas, je lui racontai ce que je viens de vous dire. Ça n'eut pas l'air de l'intéresser tant que vous sans doute parce qu'il était aussi malheureux que moi de son côté.

Dès qu'il eut payé le vin que nous avions bu, il ne lui restait plus que deux ou trois sous.

— Avec cela, me dit-il, on peut vivre encore un jour, mais pas plus. Nous allons maintenant nous coucher, ma petite amie, dans un hôtel où ça ne coûte rien.

Et il me mena dans un four à plâtre où il faisait bien chaud. Mon nouveau camarade, vous l'avez vu, hier au soir, c'était le Gosse. Depuis nous

Il y a eu de nouveaux troubles dans le pays de Galles.

Les dépêches de Madrid annoncent que la manifestation républicaine qui devait avoir lieu le 22, est ajournée au 29. Elle coïnciderait avec une manifestation monarchique.

« Le but de ces manifestations, remarque avec raison le *Constitutionnel*, n'est pas facile à saisir, à moins qu'il ne s'agisse pour les deux partis, de se compter et de mesurer leurs forces en prévision des événements à venir. »

Une bande carliste sans importance a été signalée dans les environs de Burgos.

La Chambre des députés d'Italie a ouvert ses séances le 24 novembre.

On mande du Mexique que les troupes de Juarez sous les ordres d'Escobedo; ont été battues à Tamaulipas, par les insurgés. En outre, on annonce de New-York, 24 novembre, par le câble transatlantique qu'Escobedo a résigné le commandement du Mexique septentrional.

Les correspondances du Mexique, reçues par voie de la Havane, signalent de nouveaux troubles. De nombreuses arrestations ont eu lieu dans la capitale, à la suite d'un complot politique. Le secrétaire de l'Etat de Vera-Cruz a été arrêté et conduit sous escorte à Mexico. On craignait un nouveau soulèvement dans le Yucatan.

Le Congrès a voté un bill autorisant tous les citoyens sans distinction à porter des armes pour leur défense personnelle.

L'ancien confesseur de Maximilien est arrivé à Mexico porteur de magnifiques présents de l'Empereur d'Autriche pour les avocats mexicains qui ont défendu son frère pendant le procès de Queretaro.

Pour le bulletin politique : A. Layton.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Florence, 25 novembre.

Chambre des Députés. — La Chambre a procédé à l'élection de son président M. Mari a été élu par 185 voix contre 3, donnée à M. Crispi.

Florence, 25 novembre, soir. Chambre des Députés. — M. Mordini est élu vice-président. — Plusieurs interpellations sont annoncées sur l'exécution de Monti et Tognetti, qui a eu lieu, hier, à Rome, et sur les relations du gouvernement italien avec la France relativement à Rome.

MM. Bonfadini, Checchelli et Bertani protestent contre les excès du gouvernement pontifical.

Le général Menabrea, président du Conseil, se réservant de traiter en temps opportun les questions relatives à Rome, dit que le gouvernement italien a éprouvé de la douleur et de l'indignation par suite de cette exécution qu'il considère aussi comme une erreur politique nuisant au prestige de l'autorité pontificale.

MM. Ferrari, Civinnini, Bixio, Boda et d'autres députés protestent contre la conduite du gouvernement pontifical.

MM. Bonfadini et Correnti proposent un ordre du jour ainsi conçu : La Chambre, s'associant aux sentiments de réprobation manifestés par le ministère, passe à l'ordre du jour.

La première partie de l'ordre du jour, jusqu'au mot *ministère*, est approuvée à la presque unanimité. — La seconde partie, portant sur les mots *passé à l'ordre du jour*, est adoptée par 147 voix contre 29.

Madrid, 25 novembre, soir.

On assure que la *Gazette* publiera demain le décret sur les agents de change et les courtiers de commerce.

Madrid, 26 novembre.

On annonce comme très prochaines des mutations importantes dans le personnel des préfets.

L'*Impartial* constate l'existence d'une certaine agitation latente qu'il attribue au mouvement républicain. Il engage les partisans de la monarchie démocratique à sortir de leur inertie et à opposer leurs manifestations à celles des républicains.

L'évêque de la Havane partira pour son diocèse par le prochain paquebot.

La Gossette avait fait ce petit récit simplement et ce n'est qu'à la fin qu'elle eut une petite moue dans l'expression de son visage, en pensant à son compagnon de vagabondage.

Dans la soirée, Karyn alla faire quelques emplettes pour habiller proprement la Gossette, car ses vêtements étaient si sordidement crasseux, qu'il tardait de les jeter aux ordures.

Le lendemain matin, elle l'habilla tout de neuf et la Gossette souriait de plaisir, car jamais son pauvre corps malingre ne s'était trouvé à pareille fête.

Puis Karyn la prit par la main et sortit avec elle pour la conduire au bain.

Au retour, pendant le déjeuner, elle dit à son frère en suédois :

— La Gossette a été marquée par ceux qui l'ont abandonnée. Elle a au bras, adessus du coude, un tatouage qui représente deux grandes lettres : S et H. Au-dessous de ces deux grandes lettres on en aperçoit deux plus petites : P et M. Le P est sous l'S.

— Te rappelles-tu, petite, qui t'a ainsi marquée au bras !

— Non; je ne le sais même pas; c'est madame qui me l'a fait remarquer au bain.

La Gossette, sous son nouveau costume, était tout à fait mignonne. Sa jolie tête ressortait avec tout l'éclat de la jeunesse, et l'expression étrange de fatigue et de langueur qui lui était habituelle la rendait plus intéressante encore. C'était une

Le *Journal de Bruxelles*, appréciant avec un esprit de modération qui l'honore certaines adhésions données à la souscription Baudin, blâme « les organisateurs de cette petite équipée anti-dynastique, à laquelle se sont malheureusement associés quelques hommes considérables que nous étions habitués à voir au premier rang des défenseurs de l'ordre et de la monarchie. »

« Si ces honorables personnages, qu'on ne peut, certes, pas confondre avec des conspirateurs vulgaires, ajoutent cette feuille, ont cédé trop facilement, selon nous, à une pensée d'opposition indigne de leur passé et de leurs principes, nous aimons à croire qu'ils ne persisteront pas dans leur erreur et surtout qu'ils ne l'aggraveront pas en s'insurgeant contre la justice du pays. Autant la coalition est utile et patriotique quand elle a pour but la revendication des libertés nécessaires et des droits légitimes autant elle est blâmable, pernicieuse et d'un funeste exemple quand elle a des haines de parti pour mobile, la révolution pour guide et l'anarchie pour résultat inévitable, sinon pour but avoué. »

Pour extrait : A. Layton.

Lettre de M^r d'Orléans.

La lettre que Mgr l'évêque d'Orléans vient d'adresser au clergé de son diocèse sur le futur concile œcuménique, est en ce moment l'objet et l'attention de la presse et il ne nous en coûtera pas à nous, qui avons quelquefois critiqué, non sans regret, dans le vénérable prélat, ce qui nous a semblé excès de fougue et de zèle, de louer sans réserve ce nouvel écrit. Autant qu'on en peut juger par les généralités éloquentes qui la remplissent presque tout entière, la lettre sur le futur concile paraît s'inspirer d'un désir sincère de conciliation entre l'Eglise et la société moderne. Il s'en faut, en effet, que M. Dupanloup n'ait pour celle-ci que des anathèmes. Il en apprécie dignement plusieurs côtés qui ne sont pas toujours jugés aussi favorablement par certains évêques ou par de pieux laïques. Les progrès de l'industrie, le développement des libertés civiles et politiques trouvent en M. Dupanloup un partisan déclaré et même un panégyriste. C'est à ce point qu'on est en droit de se demander si, en écrivant cette éloquente lettre, M. Dupanloup, n'a pas eu en vue tout autant que ces incrédules et ces impies qu'il prend si vivement à partie, ceux des fidèles qui traitent les progrès modernes comme de damnables inventions dont on ne saurait trop tôt ni trop complètement se défaire, et qui comptent pour y parvenir sur le futur concile.

Si tel est en effet l'objet de Mgr l'évêque d'Orléans, si, en donnant à notre siècle de rudes leçons, il a voulu aussi insinuer à l'Eglise de sages conseils, il faut lui en savoir gré. Faire cesser les malentendus entre l'Eglise et le monde moderne est un but éminemment social, et on n'en aperçoit aucun autre qu'un concile œcuménique puisse se proposer de nos jours avec plus d'opportunité. M. Dupanloup ne s'y est pas mépris. Après avoir expliqué en termes élevés ce que c'est qu'un concile œcuménique, après avoir montré quelle importance ces conciles œcuméniques, dont il compte jusqu'à dix-huit, ont eue quant au dogme, jusqu'au dernier de tous, le concile de Trente, réuni, en 1545, contre le protestantisme, il fait voir que le concile qui doit avoir lieu

à Rome, dans un an, se proposera un but nouveau. Sans doute il ne renoncera pas à cette même fin toujours poursuivie, l'extinction du schisme et de l'hérésie, et la preuve en est qu'il fait appel aux grecs séparés et aux protestants. Mais, dans l'ordre intellectuel, il vise plus haut que l'hérésie; il attaque l'incrédulité qui prend pour formule l'athéisme et le matérialisme; de même, dans l'ordre social, il ne saurait rester indifférent à ces théories destructives qui sapent la propriété et la famille et qui sont pour ainsi dire les grandes hérésies temporelles du XIX^e siècle.

Le concile ira-t-il plus loin ? Interprétera-t-il dans un sens littéral et décidément hostile à la société moderne certaines paroles des encycliques de Grégoire XVI et même du sage Pie IX, qui n'iraient pas à moins, si elles étaient prises au pied de la lettre et érigées en règles de conduite, qu'à une déclaration de guerre à certaines libertés de l'ordre civil et politique auxquelles nous attachons le plus juste et le plus grand prix ? C'est ce que l'on se demande de différents côtés dans les sentiments les plus opposés, et bien que nul part M. Dupanloup n'ait traité directement cette question, il est clair qu'il s'en préoccupe et qu'elle fait en quelque sorte le fond de sa lettre épiscopale. Il est de ceux qui souhaitent que l'accord se fasse et, du moins par cette lettre, il y travaille.

Ceux qui désirent la chute du catholicisme, et n'est-ce pas là un fait frappant et un avertissement instructif ? veulent exactement ce que demandent les catholiques peu libéraux dont nous parlions; ils souhaitent que le défi soit jeté par le prochain concile à la société moderne dans tout ce qui la constitue en dehors de la dépense immédiate de l'Eglise. Ils ne doutent pas que plus la rupture sera éclatante, plus la question sera vite décidée contre le catholicisme, qui n'est à leur yeux, au point de vue de la société et de la civilisation, tout comme en matière de dogmes, que l'image pétrifiée d'un passé avec lequel il faut en finir le plus tôt possible. Cette immobilité, négation des conditions vitales du présent et de l'avenir, est le thème qu'ils développent sous toutes les formes et sur tous les tons. Leur espoir est que le concile de 1869 leur donnera raison, en portant définitivement la sentence qui condamne les libertés chères à la société de notre temps et en manifestant la résolution plus décidée de les combattre sans rémission, ce qui, répètent-ils, amènerait une réaction inévitable contre la religion catholique qui ne saurait, selon eux, manquer de lui être mortelle.

Il est évident que si les idées énoncées ou indiquées par Mgr l'évêque d'Orléans l'emportent, il sortira du concile tout autre chose qu'une pareille déclaration de guerre et que la tendance dominante sera à déclarer la comptabilité, disons plus, la solidarité profonde du christianisme et d'une société libérale et démocratique. Nous n'examinons pas si M. Dupanloup lui-même veut trop subordonner l'Etat à l'Eglise dans telle ou telle question; nous ne croyons pas, après la lecture attentive de sa lettre, qu'il en rêve l'absorption. Il accepte, quant à lui, les grands résultats inscrits dans nos lois et passés dans nos mœurs, la liberté des cultes, la liberté de discussion, l'interdiction de l'emploi de la contrainte dans le domaine de la conscience; ajoutons qu'il paraît estimer à son juste prix le développement scientifique et industriel, ainsi que la recherche d'une plus grande culture et

La mort d'un ver. — Fable.

Après un jour de pluie, un pauvre ver de terre
Nu comme Adam en sa candeur,
De sa noire prison sortait avec mystère,
Désireux d'un peu de fraîcheur.
Un enfant sans pitié, qui regardait la bête
Tirer son corps tout en rampant,
(L'Enfance, hélas ! du mal se fait trop souvent fête)
L'écrasa d'un pied malfaisant.
Mais, comme les humains, le ver tient à la vie,
Il se révolta de souffrir,
Et contre son bourreau pauvre bête meurtrie,
Il se dressa avant de mourir.
Par ses tressaillements l'innocente victime
Dit l'angoisse de son adieu;
Contre l'injuste mort le ver, l'insecte infime,
Proteste à la face de Dieu !
« Méchant ! Que t'ai je fait ? dit-il dans sa torture »
« Je vivais tranquillement en ma nuit ;
« Pour un jour que je viens saluer la Nature »
« Et m'étendre au soleil qui luit,
« Ton instinct destructeur contre moi se révolta »
« Tu te fais un jeu de ma mort,
« Insoucieux tyran, ta main déjà cruelle »
« Tourmente le ver qui se tord !
« Va, Dieu te punira ! Quand bientôt, dans la vie »
« tu voudras ta place au soleil,
« Prends garde, enfant cruel, qu'une main ennemie »
« Ne fasse au mien ton sort pareil ! »
Il dit — Ayant assez contemplé la souffrance
De son jouet, d'un second coup,
L'enfant, sourd à sa voix, avec indifférence,
L'anéantit et ce fut tout.

La suite au prochain numéro.

au hasard devant moi. Il y a un an de cela. Je marchais longtemps, bien longtemps; puis, la fatigue me força à m'arrêter. Je me trouvais près d'une ferme. Je remarquai une espèce de hangar sous lequel il y avait de la paille. Je me blottis dans cette paille et m'endormis. Lorsque je me réveillai, je ne vis personne. On ne s'était pas aperçu de ma présence sous le hangar. Je me remis en route, ne sachant pas où j'allais. Mais j'avais bien faim ! Je traversai un village, et m'arrêtai devant la boutique d'un boulanger. Il y avait de bien jolis petits pains. J'entrai sans savoir pourquoi dans cette boutique, je me plaçai devant le comptoir et ne dis rien. Il y avait là un gros homme qui me demanda ce que je voulais. Je ne répondis pas. Mais je pleurai et il remarqua ma pâleur. Il prit un de ces beaux petits pains et me le donna. Je n'eus pas même la force de remercier ce brave homme qui ne laissait pas les enfants mourir de faim, et m'en allais en dévorant ce petit pain, que je trouvais bien bon. Ce repas me donna du courage, et je me remis à marcher.

Depuis la veille, on ne m'avait pas dit de dures paroles, je n'avais pas été battu, j'étais presque content. Tout le jour je continuai ma route devant moi. Cependant quand vint la nuit, le déjeuner était bien loin dans mon estomac; mais je me figurais qu'il y avait de bons boulangers sur toute la route et que je souperais encore.

d'une plus grande aisance pour les masses, sous la condition du travail, de l'épargne et de toutes les vertus morales. Tout cela même est de l'esprit chrétien à ses yeux.

On ne peut que se féliciter d'un pareil langage et faire des vœux pour qu'il trouve faveur dans l'Eglise et auprès de ceux qui parlent en son nom.

Il était certes difficile de toucher à plus de questions de premier ordre que ne l'a fait l'évêque d'Orléans dans une étendue de soixante-quatre pages.

Attendu que depuis la mort de Baudin, tué le 3 décembre 1851 sur une barricade du faubourg Saint-Antoine, dix sept années se sont écoulées, et que cet évènement paraissait être tombé dans l'oubli.

Que le 29 octobre 1868, le Réveil, journal dont Delescluze est le gérant, a publié un article signé : Ch. QUENTIN, secrétaire de la rédaction, qui annonce qu'un journal avait été évidemment mal informé en écrivant que le 2 novembre, jour des Morts, les cimetières de Paris seraient fermés.

Attendu que le 2 novembre, au cimetière Montmartre, une manifestation a lieu d'abord autour de la tombe de Godefroy Cavaignac et ensuite, d'une manière beaucoup plus sensible, sur celle de Baudin.

Que Gaillard père et Cortés, dit Gaillard fils, arrivés les premiers près du monument Godefroy Cavaignac, y ont attendu la venue d'autres personnes qui se sont présentées à cet endroit.

Que l'assistance étant devenue plus nombreuse et la demande à l'effet de savoir où était la tombe de Baudin ayant été posée à Gaillard père, ce dernier s'est rendu près du conservateur du cimetière et a reçu le bulletin indicatif du numéro de cette tombe.

Que Gaillard père, accompagné de son fils et d'un employé à la conservation des tombes, l'ayant cherchée et trouvée, tous deux, le père et le fils, ont signalé son emplacement à plusieurs personnes faisant partie des groupes qu'ils rencontraient en allant et venant de la porte du cimetière à la tombe de Baudin.

Que la question de savoir si l'on ferait une provocation à l'autorité a été écartée; que tout au moins cette opinion a été exprimée par l'un des assistants; que Gaillard père et son fils ont annoncé que l'on se réunirait à la tombe de Baudin à une heure déterminée, et que le bulletin indicatif de la situation de la tombe a été remis par Gaillard père à un jeune homme en blouse blanche pour qu'il donnât aux nouveaux arrivants les renseignements sur le lieu de la réunion projetée.

Attendu que, vers quatre heures, après la lecture d'une pièce de vers près du monument Godefroy Cavaignac, les cris : A Baudin ! s'étant fait entendre, 2 à 300 personnes se sont portées vers le lieu de la tombe.

Que là, au milieu de la foule assemblée, Charles Quentin a prononcé quelques paroles qui n'ont pu être précisées, suivies des cris de : Vive la liberté ! Vive la république !

Qu'un second orateur, un jeune homme à l'air convaincu et hardi, suivant le récit du Journal de Paris du 4 novembre, lequel est demeuré inconnu, a prononcé un discours qui a été reproduit dans le Journal de Genève du 4 novembre, dans lequel il aurait dit : « Que Baudin avait été assassiné par un pouvoir encore debout; que si sa vengeance à laquelle il a droit n'est pas encore satisfaite, il la promet éblouante, et jure qu'elle sera prochaine. » et a terminé par une menace et une provocation aux agents de police.

Que Cortés, dit Gaillard fils, a lu ensuite une pièce de vers commençant par ceux-ci :

sur le passé, » se place un article intéressant, relatif encore à la morale et à la politique générale sur « les secours offerts par le concile prochain. » Le prélat s'attache ensuite à combattre les « craintes mal fondées au sujet du concile. » Il termine par des vœux rattachés à ces deux titres : « Les conciles et les Eglises séparées, l'Eglise catholique. »

Il était certes difficile de toucher à plus de questions de premier ordre que ne l'a fait l'évêque d'Orléans dans une étendue de soixante-quatre pages. Aussi est-ce l'esprit général qui nous a paru surtout devoir être dès à présent signalé dans cette brochure qui, au point de vue moral et social, se résume dans ces paroles solennelles : Le prochain concile sera une aurore et non un couchant. — H. BAUDRILLART.

Tribunal Correctionnel.

6^e CHAMBRE. AFFAIRE DE LA SOUSCRIPTION BAUDIN.

Suite. — Voir le Journal du Lot des 14 et 25 novembre.

Attendu que depuis la mort de Baudin, tué le 3 décembre 1851 sur une barricade du faubourg Saint-Antoine, dix sept années se sont écoulées, et que cet évènement paraissait être tombé dans l'oubli.

Que le 29 octobre 1868, le Réveil, journal dont Delescluze est le gérant, a publié un article signé : Ch. QUENTIN, secrétaire de la rédaction, qui annonce qu'un journal avait été évidemment mal informé en écrivant que le 2 novembre, jour des Morts, les cimetières de Paris seraient fermés; qu'on ne pouvait empêcher un peuple de s'honorer lui-même en honorant la mémoire de ceux qui ont légué de grands exemples; de ceux qui, comme Godefroy Cavaignac, ont usé leur vie aux luttes de la liberté; de ceux qui, comme Baudin, sont tombés martyrs en défendant la loi.

Attendu que le 2 novembre, au cimetière Montmartre, une manifestation a lieu d'abord autour de la tombe de Godefroy Cavaignac et ensuite, d'une manière beaucoup plus sensible, sur celle de Baudin.

Que Gaillard père et Cortés, dit Gaillard fils, arrivés les premiers près du monument Godefroy Cavaignac, y ont attendu la venue d'autres personnes qui se sont présentées à cet endroit.

Que l'assistance étant devenue plus nombreuse et la demande à l'effet de savoir où était la tombe de Baudin ayant été posée à Gaillard père, ce dernier s'est rendu près du conservateur du cimetière et a reçu le bulletin indicatif du numéro de cette tombe.

Que Gaillard père, accompagné de son fils et d'un employé à la conservation des tombes, l'ayant cherchée et trouvée, tous deux, le père et le fils, ont signalé son emplacement à plusieurs personnes faisant partie des groupes qu'ils rencontraient en allant et venant de la porte du cimetière à la tombe de Baudin.

Que la question de savoir si l'on ferait une provocation à l'autorité a été écartée; que tout au moins cette opinion a été exprimée par l'un des assistants; que Gaillard père et son fils ont annoncé que l'on se réunirait à la tombe de Baudin à une heure déterminée, et que le bulletin indicatif de la situation de la tombe a été remis par Gaillard père à un jeune homme en blouse blanche pour qu'il donnât aux nouveaux arrivants les renseignements sur le lieu de la réunion projetée.

Attendu que, vers quatre heures, après la lecture d'une pièce de vers près du monument Godefroy Cavaignac, les cris : A Baudin ! s'étant fait entendre, 2 à 300 personnes se sont portées vers le lieu de la tombe.

Que là, au milieu de la foule assemblée, Charles Quentin a prononcé quelques paroles qui n'ont pu être précisées, suivies des cris de : Vive la liberté ! Vive la république !

Qu'un second orateur, un jeune homme à l'air convaincu et hardi, suivant le récit du Journal de Paris du 4 novembre, lequel est demeuré inconnu, a prononcé un discours qui a été reproduit dans le Journal de Genève du 4 novembre, dans lequel il aurait dit : « Que Baudin avait été assassiné par un pouvoir encore debout; que si sa vengeance à laquelle il a droit n'est pas encore satisfaite, il la promet éblouante, et jure qu'elle sera prochaine. » et a terminé par une menace et une provocation aux agents de police.

Que Cortés, dit Gaillard fils, a lu ensuite une pièce de vers commençant par ceux-ci :

Vingt ans, vingt ans d'oubli, de douleur, de silence Ont passé sur la pierre où ton nom seul est mis, et renfermant dans le cours de la pièce les vers suivants :

Que cette lettre a paru le 4 novembre dans l'Avenir national, précédé de quelques lignes expliquant :

« Que la démocratie doit un monument à ce représentant héroïque; que les journaux le Réveil et l'Avenir national avaient eu simultanément la pensée d'adresser un appel à leurs amis, et qu'une souscription était ouverte dans leurs bureaux; que la première liste paraîtrait dans les deux journaux; »

Attendu que le 5 novembre les deux journaux dont il s'agit ont publié chacun une première liste de souscription. Ainsi l'Avenir national, après un article intitulé Alphonse Baudin, qui est un extrait de l'ouvrage de Ténoc, et le Réveil, après un article intitulé : Le 2 Décembre, qui est un récit de ce qui s'est passé au cimetière Montmartre, et dans lequel on lit : « Notre ami et collaborateur Charles Quentin fut prié, comme représentant du Réveil, de porter la parole, et plus loin; Baudin a trouvé la mort en accomplissant un devoir; »

Que l'annonce dans le Réveil pour élever un monument à Baudin, mort à la barricade Saint-Antoine le 3 décembre 1851, est suivie d'un entrefilet signé Charles Quentin, qui « engage » ses confrères des départements à s'associer à la souscription qui vient de s'ouvrir à Paris; »

Attendu que la Revue politique, dans le numéro du 7 novembre, annonce la souscription à laquelle on adhère en versant le même jour sa cotisation, et, avoir dit que le représentant Baudin est mort « au service du droit; » ajoute que tous les amis de la liberté, « doivent honorer sa mémoire et saluer avec joie ce pré-sage d'une réparation prochaine que l'honneur de la France exige; » et plus loin, dans un article intitulé : Le 2 Décembre en police correctionnelle : « Puisque la date du 2 décembre vous trouble, nous ne cessons de l'agiter devant vous et devant le pays, qui a sans doute le droit souverain et imprescriptible de révi-sion; »

Que la Tribune du 8 novembre, dans l'article Courrier de Paris, après avoir constaté la manifestation du 2 novembre sur la tombe d'un représentant du peuple tué il y a dix-sept ans, en défendant la loi, dit, en parlant de la souscription, qu'il qualifie de nationale : « Que cet élan vers la renaissance si longtemps souhaitée de la justice et de la moralité politique se prolonge quelques mois encore, et l'avenir ne nous offrira plus aucun sujet de doute et d'inquiétude; »

Que dans le même article on trouve encore ce passage : « Cet élan se prolongera, il grandira, nous en avons le ferme espoir; »

Attendu que ces faits ayant été établis par l'instruction et les débats, il reste à en faire l'appréciation au point de vue de leur qualification comme délit.

Sur le premier chef de prévention imputé à tous les prévenus :

Attendu qu'ils renferment dans leur ensemble, quand on ne les divise pas arbitrairement pour examiner chacun d'eux en particulier, les éléments du délit de manoeuvres à l'intérieur dans le but de troubler la paix publique ou d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement de l'Empereur;

Que ce que les tribunaux doivent rechercher, c'est de savoir si les manoeuvres sont coupables par le but que leurs auteurs se proposaient d'atteindre; que c'est donc le but qui doit servir à les caractériser.

Attendu que le souvenir de la mort de Baudin était sinon oublié de quelques-uns, au moins effacé dans la mémoire du plus grand nombre par de longues années de repos et de calme dans les esprits;

Que les événements commencés au 2 décembre avaient été consacrés par le rétablissement de l'Empire, et qu'un gouvernement nouveau, sorti du suffrage universel, avait fixé les destinées de la France;

Attendu que c'est pour protester contre le pays et le gouvernement qu'il s'est donné, et dans le but de déconsidérer l'Empire et enfin de troubler la paix publique ou d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement de l'Empereur, que le souvenir de Baudin a été exhumé de sa tombe; que l'on a annoncé, sur la foi d'un journal, sans l'indiquer, que ce journal avait été mal informé en écrivant que les cimetières de Paris seraient fermés le jour des Morts, ce qui d'ailleurs n'était pas, afin de jeter de l'excitation dans les esprits;

Que l'on a glorifié la mémoire de Baudin, qui serait tombé martyr en défendant la loi, et qu'après la manifestation du 2 novembre les journaux le Réveil et l'Avenir national ont les premiers annoncé la souscription pour élever un monument à Baudin comme née sur sa tombe et acceptée simultanément par ces deux organes de la presse, alors qu'elle était entrée antérieurement dans les esprits des deux gérants; qu'elle rentrait nécessairement dans leurs prévisions et combinaisons, qu'elle a été regardée et appréciée par eux comme un appel aux passions politiques, et dès lors comme le complément de la manoeuvre organisée et le moyen de poursuivre les résultats attendus;

Attendu que Delescluze, gérant du Réveil, Charles Quentin, secrétaire de la rédaction, et Peyrat, gérant de l'Avenir national, sont les promoteurs principaux de cette manoeuvre qui se caractérise de plus en plus par des publications d'articles et de listes de souscriptions; que Charles Quentin a prononcé le premier une allocution au cimetière Montmartre, comme représentant du Réveil encore bien qu'il aurait été prié de parler en cette qualité, donnant ainsi le signal à ceux qui lui ont succédé;

Attendu que Gaillard père, Gaillard fils et Peyrouton, par leurs agissements, leurs discours dans cette circonstance, ont pris part activement à cette manoeuvre dont ils connaissent le but et qu'ils se sont dans tous les cas appropriés et ont accepté la responsabilité;

Qu'enfin les journaux la Revue politique et la Tribune, par l'annonce de la souscription et les articles qui en sont le commentaire, ont continué ladite manoeuvre et, connaissant son but, se sont rendus propres, dans tous les cas, les faits qui l'ont constituée;

n'ont pu être recueillies avec assez de précision pour y voir le caractère délictueux;

A l'égard de Gaillard fils : Attendu que la pièce de vers lue par lui contient, dans le passage qui a été relevé ci-dessus, un appel à la foule pour provoquer des violences contre le gouvernement en l'excitant à la haine et au mépris du gouvernement;

A l'égard de Peyrouton : Attendu que l'allocution par lui prononcée et ci-dessus relevée, contient aussi le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement;

Attendu que Gaillard fils et Peyrouton n'ont point, dans ces circonstances, exercé le droit de discussion et d'une censure loyale;

Renvoie Quentin de ce chef de prévention; Et statuait à l'égard de tous les prévenus; Leur faisant application de l'article 2 de la loi du 17 février 1858;

Et encore à Delescluze, déjà condamné à plus d'une année d'emprisonnement, de l'article 4 de la même loi, et des articles 42 et 53 du Code pénal;

Et à Gaillard fils et à Peyrouton, de l'article 4 de la loi du 11 août 1858;

Vu l'article 365 du Code d'instruction criminelle, Gaillard père, et Peyrouton étant reconnus coupables de plusieurs délits;

Vu aussi l'article 26 de la loi du 26 mai 1819; Vu aussi l'article 463 du Code pénal;

Condamne Delescluze à six mois d'emprisonnement et 2,000 fr. d'amende; le déclare interdit de l'exercice des droits civiques, de vote, d'élection et d'éligibilité énoncés aux numéros 1 et 2 de l'article 42 du Code pénal pendant le même temps;

Quentin, Challemeil-Lacour, Duret et Peyrat, chacun en 2,000 fr. d'amende;

Gaillard père, en 500 fr. d'amende;

Gaillard fils, en 150 fr. d'amende et un mois de prison;

Peyrouton, en 150 fr. d'amende et un mois de prison;

Solidairement aux amendes pour le délit de manoeuvres, tous les prévenus condamnés à raison de ce délit.

Nouvelles du jour

M. le Ministre de la justice vient de constituer une commission, composée d'anciens magistrats consulaires et de notables commerçants pour examiner un projet de loi sur les faillites, notamment en ce qui concerne la lenteur des opérations des syndics et les dépenses qui en résultent pour les justiciables.

Voici les plus récentes nouvelles d'Angerville : la nuit de mardi à mercredi a été très agitée. La matinée d'aujourd'hui a été calme. Le malade a pu prendre deux bouillons de poulet avec un peu de vin vieux de Bordeaux. M. Berryer a manifesté le désir de se lever; il y a par intervalle, un peu d'agitation, mais sans accident.

Pour extrait : A. Layton.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 3 columns: JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include 29 Diman. l'Avent., 30 Lundi, s André apôt. Belfort., 1 Mardi, s Eloi évêque Cabors Varaire Rouquayroux St-Céré Frayssinet, 2 Mercr, s Bibiane. Moncléra Puy-l'Evêque.

CALENDRIER DU LOT. D. Q. le 7, à 1 h. 36 du soir. N. L. le 14, à 11 h. 5 du matin. P. Q. le 22, à 6 h. 56 du matin. P. L. le 30, à 1 h. 10 du matin

Chronique locale.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. BOURGADE, Conseiller. Audience du 23.

Affaire Cubaynes — Vol.

Cubaynes, Jean, était domestique chez les époux P... à Flaujac. Il y a quelques mois une certaine quantité de blé fut soustrait; on ne se préoccupa pas outre mesure de ce premier vol, mais le 20 août dernier les choses prenaient une tournure plus grave. Voici les circonstances : Les époux P... quittèrent leur maison le 30 août, vers cinq heures du matin pour se rendre à la messe. Le voleur pénétra alors dans la maison. Il va à l'armoire, prend la clef dans la poche d'un tablier et ayant ouvert, il se trouve en présence d'une bourse contenant 300 fr. en or. Le voleur s'en empare, referme l'armoire et remet la clef à sa place. Les maîtres étant revenus et nul désordre n'ayant frappé leur vue, ils ne se doutèrent pas du vol dont ils étaient victimes. Mais le soir même la demoiselle P... en se couchant, trouva dans son lit qui touche à l'armoire, plusieurs pièces d'or. Grande fut sa surprise. Ses parents prévenus, fouillèrent l'armoire et constatèrent la disparition de leur argent.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur le domestique Cubaynes, qui, en face du commissaire de police, ne tarda pas à faire des aveux. Cubaynes a de mauvais antécédents. La Cour, sur un verdict affirmatif du Jury...

nuantes, condamne Cubaynes à 3 ans de prison.

Ministère public : M. Fernand Dupré, substitut; Défenseur : M^e Duc, avocat.

Audience du 24.

Affaire Lourador — Infanticide.

Lourador Jean, cultivateur à Sarrazac, épousait, en Janvier dernier, la nommée Marie Jaubertie. Quelques temps après, Lourador, ayant pu constater un état de grossesse chez sa femme, proféra contre le futur enfant et son père supposé, de terribles menaces. L'enfant vient au monde et meurt en effet, quelques heures après. Le médecin, dans son rapport, après autopsie, a conclu à la mort par strangulation.

La culpabilité toutefois, n'étant pas suffisamment établie, le Jury rapporte de ses délibérations un verdict négatif et l'acquiescement de Lourador est prononcé.

Ministère public : M. Bouic, substitut; Défenseur : M^e Dufour, avocat.

Audience du 25.

Affaire Bouscarrat (Marie) — Incendie.

La femme Bouscarrat, veuve Labroue, entretenait depuis longtemps des relations intimes avec un nommé Jean Bonafous, garçon menier. Ce dernier habitait chez elle à Goujounac, et elle espérait bien se faire épouser. En Juin dernier elle était enceinte et ses instances auprès de Bonafous ayant été plus vives, celui-ci se décida à demander à son père le consentement de se marier. La démarche fut mal accueillie. La femme Bouscarrat, voyant les hésitations de son amant, le menaça. Celui-ci, s'enfuit au Toulou où habitait ses parents.

C'est dans ce village, à une grange dans laquelle Jean Bonafous couchait habituellement, et où il n'était pas heureusement ce jour-là, qu'un incendie éclata le 10 août dernier, avec une violence extrême et détruisit cette grange en un instant. La femme Bouscarrat fut aperçue dans cette soirée, à quelque distance de la grange incendiée et reconnue facilement à ses habits noirs. Ses menaces d'incendie ayant été proférées plusieurs fois et devant témoins, elle fut désignée par l'opinion comme la seule coupable.

Le Jury le reconnaît également aujourd'hui, et sur son verdict affirmatif Marie Bouscarrat est condamnée à 6 ans de réclusion.

Ministère public : M. Bouic, substitut; Défenseur : M^e Lurguie, avocat.

Audience du 26.

Affaire Paly Antoine — Meurtre.

Il y a quelque temps à Carnac, sur la propriété du beau-père de Paly, une discussion fort vive s'engageait entre ce dernier et la fille Lavaur, âgée de 50 ans, dont la moralité n'était pas sans tâche. Dans la chaleur de l'altercation un coup de râteau fut porté et la fille Lavaur mourut le surlendemain des suites de la blessure. En présence de cette question, Paly a-t-il eu l'intention de donner la mort; le Jury a répondu négativement et l'accusé, déclaré innocent, a été aussitôt mis en liberté.

Ministère public : M. Fernand Dupré, substitut; Défenseur : M^e Dofour.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons l'acquiescement de Tourriol, de Gourdon.

Nos musiciens célébraient dimanche la Ste Cécile. Une messe en musique, exécutée à l'église St-Urcisse, avait attiré sous cette nef une grande affluente de fidèles. La Société instrumentale a joué dans cette solennité plusieurs morceaux choisis. Nous avons été heureux de reconnaître les progrès faits par ces jeunes gens. Sûreté d'intonation, beaucoup de mesure et beaucoup d'homogénéité dans l'ensemble, voilà des qualités précieuses que la fanfare possède réellement aujourd'hui. Un des morceaux les plus remarquables a été l'ouverture : Croix de Jérusalem. Cette œuvre, habilement interprétée par l'ensemble des exécutants, a révélé surtout les heureuses dispositions de l'un d'entr'eux : un tout jeune homme, qui a su attacher à son solo de bugle toute l'attention des amateurs, par la pureté du son, le sentiment et l'élégance de la phrase musicale. Voilà un sujet plein d'avenir dont l'intelligent directeur M. Godinaud saura bien tirer parti. Dimanche, l'approbation, aussi vive qu'elle fût, a dû rester muette. Quand donc la Ste-Cécile nous fournira-t-elle l'occasion de l'applaudir chaudement?

La foire de Catus a été bien approvisionnée; le blé s'est vendu 26 fr. 50; le maïs 14 fr. 90; l'avoine 10 fr. 50; les haricots 27 fr.; le tout à l'hectolitre et 1^{re} qualité.

Une grande quantité de cerneaux a été vendue 20 fr. 10 l'hectolitre.

2,500 sacs de noix étaient sur place et ont été vendus 6 fr. 50 l'hectolitre.

1,500 boeufs figuraient sur le champ de foire. Ceux destinés à la boucherie ont été vendus 65 cent. le kil., et ceux d'attelage de 50 à 55 cent.

cent. le kil.
Quelques kil. de truffe ont été vendus 6 fr. l'un.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 25 au 28 novembre.
Naissances.

Marcilhac Marie, aux Mathieux. — Massip François, à Cavanies. — Pradère Jeanne, rue rempart. — Douce Henri, à St Henri

Décès.

Enfant du sexe féminin présenté sans vie des époux Besse et Quercy. — Bonnemort Emma-Catherine, 8 jours, rue Impériale.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance, S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-des-Capucines. Dans les départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

LA BIBLIOTHÈQUE ROSE
DE LA LIBRAIRIE HACHETTE.

La Bibliothèque rose, qui a si rapidement conquis un si considérable public enfantin — (et bien des parents se sont faits enfants pour lire ces charmants volumes) — est divisée en trois séries.

La première s'adresse aux enfants de 4 à 8 ans : ce sont surtout des volumes amusants, abondamment illustrés et dont quelques-uns ont acquis une grande popularité auprès des petits personnages en vue desquels ils ont été écrits par des plumes expérimentées. On y a joint cette année une édition de 490 petits

contes du chanoine Schmid, illustrés par Bertall. Cette série comprend 12 volumes. La seconde série est destinée aux lecteurs de 8 à 14 ans. Elle compte jusqu'à ce jour 75 volumes. C'est pour cette série que madame la comtesse de Ségur a écrit ces charmants ouvrages qui, depuis dix ans, passionnent les enfants, que mesdames Carraud, Gouraud, Jeanne Marcel, de Stoltz, de Witt, ont composé ces récits où la plus délicate moralité s'allie à la forme la plus attachante, qu'on a traduit ces histoires où le capitaine Mayne-Reid sait encadrer dans les drames les plus émouvants tant de notions de géographie, d'histoire naturelle et de science pittoresque. Le passé y figure par les chefs-d'œuvre de Fénelon, de Berquin, de madame de Genlis, de Foë, de Swift, des frères Grimm, Bertall, Bayard, Castelli, Foulquier, y ont prodigué les trésors de leur crayon.

Par la troisième série, on a voulu mettre les adolescents et les jeunes filles de 14 à 18 ans à même de se former une bibliothèque irréprochable. On y trouve les abrégés illustrés des célèbres voyages contemporains : Livingstone, Speke, Vambéry, madame Pfeiffer, Mouhot, Baines, Balwin, madame d'Aunet et les livres de M. de Lamoignon; les œuvres choisies de grands maîtres de l'antiquité et des temps modernes : Homère, Plutarque, Virgile, Crévantes, Molière, Lesage, Retz, Bernardin de Saint-Pierre, etc. Une main délicate et expérimentée a élagué de ces chefs-d'œuvre tout ce qui ne doit pas être mis sous les yeux des adolescents. Cette série compte déjà une trentaine de volumes.

On le voit, cette Bibliothèque répond à tous les besoins intellectuels et moraux de l'enfance. Elle répond aussi aux désirs des parents et à leur position de fortune, car si un de ces volumes (dont le prix est de deux francs) constitue un cadeau modeste, la réunion d'une série d'ouvrages ou de volumes permet de donner des proportions plus ou moins étendues à ces libéralités du jour de l'an qui rendent aussi heureux ceux qui les font que les enfants qui les reçoivent.

Notre grand historien national, M. HENRI MARTIN, vient de terminer le tome 1^{er} de son Histoire de France populaire, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Ce

magnifique volume, orné de 205 gravures représentant les personnages remarquables, les principaux monuments et les faits historiques les plus importants, comprend l'histoire de la Gaule indépendante, romaine et franque, l'histoire complète de la France du moyen âge jusqu'à la fin du xv^e siècle et jusqu'au commencement des guerres d'Italie. Les premières livraisons du tome second qui doit conduire l'œuvre jusqu'en 1789 sont en vente. L'ouvrage complet formera trois volumes. Le prix du premier volume est de 8 francs. (Envoi franco contre mandat ou timbres-poste) FURNE, JOUVET ET C^o, éditeurs, 45, rue Saint-André-des-Arts, Paris.

Placement exceptionnel.

Revenu assuré de dix pour cent par an payable par trimestre; — certitude de l'accroissement rapide du capital en se basant sur dix années d'expérience. S'adresser au Dr du Moniteur des dividendes et du Comptoir financier et industriel 3 rue d'Amboise à Paris.

EMPRUNT 4 1/2 0/0 DE LA VILLE DE LILLE

Divisé en 46,955 Obligations de 500 fr. Remboursables en 30 années PAR 60 TIRAGES AU SORT. Intérêt annuel 22 fr. 50 par Obligation, payable par semestre, les 2 Janvier et 1^{er} Juillet, à Lille et à Paris, sans déduction d'impôt. Ces Obligations sont émises avec jouissance d'intérêt à partir du 1^{er} Janvier 1869, à 487 fr. 50 payables comme suit : En souscrivant... 50 fr. » par obligation A la répartition... 37 50 — Du 26 au 31 Déc. 400 —

Ce dernier versement peut être avancé sous escompte à 4 1/2 % ou retardé jusqu'au 1^{er} Décembre 1869 moyennant 5 % d'intérêt, à partir du 1^{er} Janvier 1869.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
Les 30 Novembre, 1^{er} et 2 Décembre 1868.

A PARIS, chez M. Emile ERLANGER et C^o, 20, rue Taitbout, où l'on trouve le prospectus détaillé.

Partout ailleurs il suffira d'envoyer des Mandats, Chèques ou Billets de Banque par lettre chargée.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Il résulte d'un exploit de Tourriol huissier à Gourdon que Marie Soullignac a fermé contre son mari Jean Rossignol une demande en séparation de biens.

Le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal d'intérêt commun de Labastide-Murat à Pont de Rhodes est déposé depuis le 18 novembre à la mairie de Frayssinet.

(Extrait du Gourdonnais, du 19 novembre).

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e Vidal, avoué.

La vente des biens saisis à Antoine Delvers aura lieu le 18 décembre, à neuf heures du matin au tribunal de Figeac. Mise à prix 300 fr (Extrait de l'Echo du Quercy, du 21 novembre).

Par jugement du tribunal de Figeac en date du 12 novembre l'expropriation du sieur Treil Bernard propriétaire demeurant à Segonzac, a été prononcée.

Etude de M^e Dussier avoué à Figeac

L'adjudication des immeubles saisis au nommé Pierre Lafon cultivateur à Craissac aura lieu le Jeudi 24 décembre à 9 h. du matin au tribunal de Figeac. Mise à Prix 100 f.

Etude de M^e Bousquet-Pontié, avoué à Figeac.

Un jugement du tribunal de Figeac du 21 novembre a déclaré Louise Devèze séparée quant aux biens d'avec son mari Léon Murat.

(Extrait du Memorial de Figeac, 26 novembre).

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors

Commune de Montcuq

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de troisième classe numéro 13, de Montcuq à la Labrugade, partie comprise dans la commune de Montcuq.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Montcuq donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de 3^e classe numéro 13, de Montcuq à Labrugade, partie comprise dans la commune de Montcuq, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4, de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du 1^{er} au 8 décembre courant inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Montcuq, le 1^{er} décembre mil huit cent soixante-huit.

Le Maire, Signé : TACHARD.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

LES MALADES GUÉRIS DOIVENT FAIRE CONNAÎTRE PAR HUMANITÉ LA FARINE MEXICAINE



De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que la Phthisie pulmonaire. Tous les princes de la science s'accordent à dire depuis plus d'un siècle que, sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible fléau. Aussi est-il de mode aujourd'hui, quand on parle d'un phthisique, de s'écrier : il est poitrinaire ! et ce mot semble être un arrêt de mort pour le pauvre patient qui n'aurait plus qu'à se résigner. Eh bien ! non, la PHTHISIE N'EST PAS INCURABLE : Dieu, à côté du mal, a placé le remède; il ne s'agit que de le trouver et de l'employer; cette noble tâche était dévolue à el Docto Benito del Rio. — LA FARINE MEXICAINE, recommandée par nos plus hautes autorités médicales, possède des propriétés curatives constatées par des cas de guérisons qui se comptent par milliers ou plutôt qui ne se comptent plus; son action réparatrice et fortifiante, agissant directement sur la tuberculose et la granulation des poumons, facilite la cicatrisation des plaies qui s'opèrent très promptement. Rarement la maladie résiste à un traitement de plus de 2 à 3 mois. — LA FARINE MEXICAINE est un produit éminemment rationnel qui n'a rien de commun avec ces panacées universelles qu'on offre chaque jour au public comme capables de guérir toutes les maladies et qui n'en guérissent aucune; elle constitue, en outre, un aliment d'un goût agréable qui soutient, nourrit et fortifie les organes de la digestion sans jamais les fatiguer; elle convient merveilleusement aux convalescents, aux vieillards, aux personnes épuisées et aux enfants faibles.

On peut dire avec vérité que LA FARINE MEXICAINE del docto Benito del Rio est destinée à combler un grand vide dans l'art de guérir et que MM^{rs} BARLEHERIN et C^o, de Tarare (Rhône), en mettant ce produit à la portée de toutes les bourses, en en vulgarisant l'usage, ont acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique.

Dépôts : PARIS, 10, galerie Vivienne, et 64, rue Basse-du-Rempart, pharmacie Hauduc-Lauras; LYON, 114, quai Pierre Seize; et à Cahors, dans toutes les principales pharmacies et épiceries du département du Lot.

4 FRANCS PAR AN 4

LE MONITEUR

DES TIRAGES FINANCIERS

5^e année. Publient les listes officielles de tous les tirages d'Actions et d'Obligations françaises et étrangères, ainsi que tous les renseignements financiers utiles aux capitalistes.

Directeur et Rédacteur en chef : J. PARADIS

Bureaux à Paris, rue Richelieu, 104

Succursale à Lyon, 5, rue de l'Impératrice.

4 FRANCS PAR AN 4

A VENDRE

Un petit domaine (ancienne propriété de M. Granou), situé à Cahors, faubourg St-Georges, composé de Maison de Maître, Jardin, Vigne, Terre propre à la culture du Tabac, belle Orangerie.

S'adresser au dit M^o LABIE, ou à M. PALAME, à Cahors, place de la Gendarmerie.

On donnera les plus grandes facilités pour les paiements.

A VENDRE

Un Répertoire Alphabétique de Dalloz, divers ouvrages de MM. Froplong, Carré et Chauveau, F. Hélie, Adenet, Sappey, Dutruc, etc., un Bureau de travail, etc. S'adresser au concierge du Tribunal.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies. Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS DÉPART DE CAHORS : 11 h. du soir. ARRIVÉE À CAHORS, À 6 heures soir. DÉPART D'ASSIER : 4 h. après-midi.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE



VINCENS

PÉPINIÉRISTE HORTICULTEUR, A CAHORS (LOT)

Préient ses nombreux Clients qu'ils ont une superbe occasion de plante, plusieurs milliers d'arbres d'ALIGNEMENTS, d'ORNEMENTS et FRUITIERS à de très-bonnes conditions, par suite de vente forcée des Pépinières, comprises à l'emplacement du chemin de fer. Il se charge, comme par le passé de toute sorte de plantation. — Jardins-Anglais, Paysages, Pares, etc., etc.

GUÉRISON DE L'ÉPILEPSIE

La brochure du Dr DURAND sur la guérison de cette terrible maladie parle Galium palustre cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande d'affranchie adressée à M. VIDAL, pharmacien de 1^{re} classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

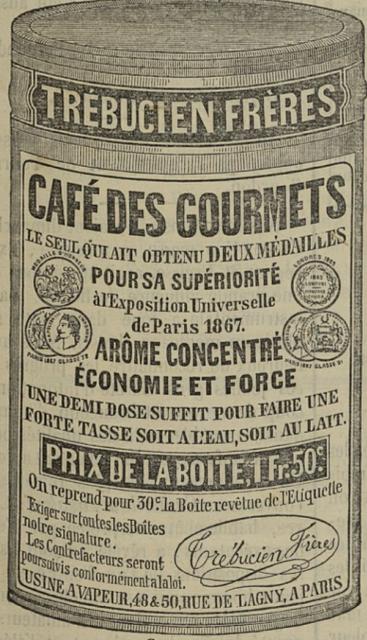
POTSE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures votées, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galeries Audouart, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.



MÉTHODE MAGIQUE DE LECTURE

PAR F. DELROUS, Prévient le public, à Blars (Lot), par Marcillac. On recevra franco, cette Méthode incomparable, en



CAFÉ DES GOURMETS

Le Café des Gourmets est un choix des meilleurs cafés des Iles, exclusivement composé des espèces les plus belles et les plus délicates, garanti exempt de tout mélange. Les soins exceptionnels qui ont présidé au choix du Café des Gourmets en font un produit d'élite, d'une supériorité qui défie toute comparaison.

Il n'a rien de commun avec les produits du commerce, qui ne sont, pour la plupart, que des mélanges de chicorée ou d'autres substances indigènes analogues. Il n'est pas seulement le MEILLEUR DES CAFÉS, il est, en outre, par son prix et par sa qualité, le plus ÉCONOMIQUE.

Le Café des Gourmets n'a plus besoin d'éloges : déjà le jury de l'Exposition universelle de Londres lui avait décerné la MÉDAILLE D'HONNEUR, en 1862, et sa supériorité vient d'être à nouveau proclamée par DEUX MÉDAILLES dont seul il a été honoré à l'Exposition universelle de Paris 1867.

La fraude n'a pas manqué d'exercer sa coupable industrie sur un produit aussi justement apprécié que le Café des Gourmets, ni de produire des contrefaçons : les consommateurs doivent exiger sur les boîtes la signature des producteurs, ci-contre.

La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1864, avait été de 1,810,230 kil., a été de 1,920,600 kil. en 1865 et de plus de 2,500,000 kil. en 1866; ce qui donne, à 80 tasses par 1/2 kil., 400,000,000 de tasses.

LES CHOCOLATS

Et le Tapioca des Gourmets préparés par MM. TRÉBUCIEN FRÈRES, dans leur usine de la rue de Lagny, 48 et 50, sont de qualité supérieure. Ils se trouvent, comme leur Café, dans toutes les villes de France et de l'Étranger, chez les principaux commerçants.

CLARIFICATION DES VINS PULVÉRINE D'APPERT

Inventeur des Conserve alimentaires, 3 médailles d'or à 3 Expositions. La PULVÉRINE D'APPERT, avantageusement connue depuis plus de 10 ans, remplace avantageusement les œufs, dont un seul qui se trouve gâté, suffit pour perdre une pièce de vin, ainsi que les poudres de sang, de tannin et autres ingrédients qui portent avec eux un goût et une odeur désagréables, très nuisibles au vin. Son emploi, substitué à celui des œufs, offre de plus une économie de 80 0/0.

Avec la PULVÉRINE, l'opération est sûre, le succès certain. Les lies sont de bon goût, ne remontent jamais et peuvent se reclarifier. — On peut expédier sur colle, le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.

Une composition de vins de différents crus, de différents pays même, collés immédiatement la PULVÉRINE, assure le mélange complet des saveurs diverses qui le composent. Prix : 4 FR. LE DEMI-KILOGR., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (C'EST 5 OU 10 CENTIMES par hectolitre) suivant le vin que l'on veut clarifier. — Par 5 kilogr. et au-dessus, l'expédition franco, payable à 90 jours. Adresser les demandes à l'Usine, 75, rue de la Mare-Ménilmontant, Paris.